

Liberté Égalité Fraternité Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône

Service environnement et risques

Vesoul, le 11 mai 2023

Affaire suivie par Mme Petiet

Réf: DP

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC, établie au titre de l'article L 123-19-1 du Code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement

<u>Objet</u>: arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Haute-Saône.

La loi du 27 décembre 2012, relative à la mise en œuvre du principe de participation du public, prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public, ainsi que, au plus tard à la date de la décision et pour une durée minimale de 3 mois, la publication par voie électronique de la synthèse des observations du public indiquant celles dont il a été tenu compte ainsi que les motifs de la décision.

Dans ce cadre, le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de la Haute-Saône était mis à disposition du public par voie électronique pendant une période de 21 jours, du 20 avril au 10 mai 2023, sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône.

La présente synthèse des observations et propositions du public a été établie conformément à l'article L 123-19-1 du code de l'environnement.

Bilan de la consultation

Suite à cette consultation, il n'y a eu aucune observation.

Pour le directeur départemental des territoires Le chef du service environnement et risques,

Thierry HUVER

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône 24, boulevard des Alliés – CS 50389 70 014 Vesoul Cedex

Tél: 03 63 37 92 00 – mél: ddt@haute-saone.gouv.fr

Site internet : http://www.haute-saone.gouv.fr